



**Conseil économique
et social**

**Union
africaine**



**Groupe des Nations Unies
pour le développement**

E/ECA/RCM/19/1/ADD.1
Distr. générale
12 avril 2018

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

Union africaine

Dix-neuvième réunion

Deuxième réunion conjointe du Mécanisme de coordination
régionale pour l'Afrique et du Groupe des Nations Unies pour
le développement

Addis-Abeba, 12 et 13 mai 2018

Projet d'ordre du jour annoté

1.	<p>Ouverture de la réunion</p> <p>Discours d'ouverture</p> <p>Déclarations prononcées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Conseiller principal pour les politiques de la Division du renforcement des capacités de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. Joseph Atta-Mensah ▪ Le Représentant du Président de l'Équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement, M. Lamin Manneh ▪ La Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe ▪ Le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey
2.	<p>Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail</p> <p>Sous la présidence conjointe du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, et de la Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, les participants seront invités à examiner et à adopter l'ordre du jour et le programme de travail provisoires de la réunion, sous réserve des modifications qu'ils jugeront nécessaires.</p>
3.	<p>Première séance plénière : Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique</p> <p>Cette séance comprendra une table ronde de haut niveau avec des responsables de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Elle mettra en exergue l'importance de la collaboration entre l'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour éliminer la corruption à tous les niveaux, afin de maximiser la valeur des ressources de l'Afrique et de créer les conditions viables d'une transformation socioéconomique du continent.</p>

4.	<p>Deuxième séance plénière : Lien entre la corruption et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons</p> <p>Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 sont les deux principaux programmes de développement de l'Afrique. Compte tenu des objectifs prévus et fixés, cette séance portera sur la question de savoir comment une corruption généralisée menace la mise en œuvre des deux programmes aux niveaux macroéconomique et microéconomique.</p>
5.	<p>Troisième séance plénière : La lutte contre les flux financiers illicites pour le développement</p> <p>On entend par « flux financiers illicites » les transferts transfrontières et l'utilisation de fonds illégalement acquis à la suite d'une violation du Règlement du contrôle des changes et des conventions fiscales. Les objectifs de développement durable de l'Afrique doivent être financés principalement par des ressources intérieures. Or, les flux financiers illicites représentent une menace pour la réalisation de cet objectif, en portant atteinte à la capacité d'un pays d'augmenter les recettes fiscales nécessaires. Améliorer la gouvernance des ressources naturelles et adapter les recettes pour pouvoir financer la réalisation des objectifs de développement durable figurent parmi les solutions qui s'offrent pour juguler les flux financiers illicites et augmenter les ressources nationales pour le développement. Cette séance mettra en lumière les progrès réalisés dans la lutte contre les flux financiers illicites et permettra de passer en revue les moyens de faire face à la menace qu'ils représentent.</p>
6.	<p>Quatrième séance plénière : La menace que fait peser la corruption sur la stabilité politique, la paix et la sécurité</p> <p>La corruption est largement reconnue comme une menace à la paix et à la sécurité en Afrique. Elle constitue un obstacle majeur au développement pacifique dans des pays qui sortent d'un conflit ou qui sont en conflit. La corruption structurelle compromet les institutions de l'État. Si les pauvres sont ceux qui souffrent le plus, la corruption laisse tous les citoyens ordinaires désemparés, incapables de réclamer justice devant les tribunaux ou de demander des comptes aux responsables politiques. Cette situation les plonge dans un état d'appauvrissement encore plus abject et peut semer les germes d'un conflit en sapant la loyauté de la population envers un État qui semble être représenté par des intérêts privés.</p>
7.	<p>Cinquième séance plénière : Renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et du Groupe des Nations Unies pour le développement</p> <p>Ces exposés porteront sur des résumés des dispositions du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, du Cadre commun ONU-Union africaine pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de la résolution 71/254 de l'Assemblée générale relative au Cadre pour un nouveau partenariat ONU-Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017 – 2027. Les débats seront axés sur le renforcement du Mécanisme de mise en œuvre des cadres et l'exécution des programmes de transformation de l'Afrique.</p>

8.	<p>Sixième séance plénière : Exposés et débats sur les progrès accomplis par le Mécanisme de coordination régionale pour l’Afrique et l’état d’avancement des travaux</p> <p>L’objet de cette séance est de rendre compte des résultats obtenus par le Mécanisme de coordination régionale pour l’Afrique et les mécanismes de coordination sous-régionale, ainsi que des mesures prises pour renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies à l’appui des priorités de l’Union africaine et de celles qui sont énoncées dans ses programmes prioritaires, y compris les liens avec le Groupe des Nations Unies pour le développement. La séance commencera par un aperçu des travaux du Mécanisme et des mécanismes de coordination sous-régionale au cours de l’année écoulée. Les rapports présentés seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport intérimaire du Mécanisme ; b) Rapport sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 ; c) Rapport sur le Forum régional africain pour le développement durable en vue du suivi et de l’examen du Programme 2030 et de l’Agenda 2063. <p>En outre, les activités suivantes feront l’objet d’un examen et d’un débat :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 ; b) Adoption du programme commun ONU-Union africaine pour 2017-2018.
9.	<p>Questions diverses</p> <p>Les participants pourront soulever toute autre question qui n’aurait pas été examinée au titre des points qui précèdent.</p>
10.	<p>Présentation et adoption du projet de rapport</p> <p>Le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l’Afrique présentera le projet de rapport. Les participants seront invités à l’examiner et à l’adopter, sous réserve des modifications qui seront jugées nécessaires.</p>
11.	<p>Séance de clôture</p> <p>Déclarations prononcées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Représentante du Président de l’Équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement, M^{me} Ahunna Eziakonwa-Onochi • Le Secrétaire exécutif adjoint et économiste en chef de la CEA, M. Abdalla Hamdok • Le Vice-Président de la Commission de l’Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey.